

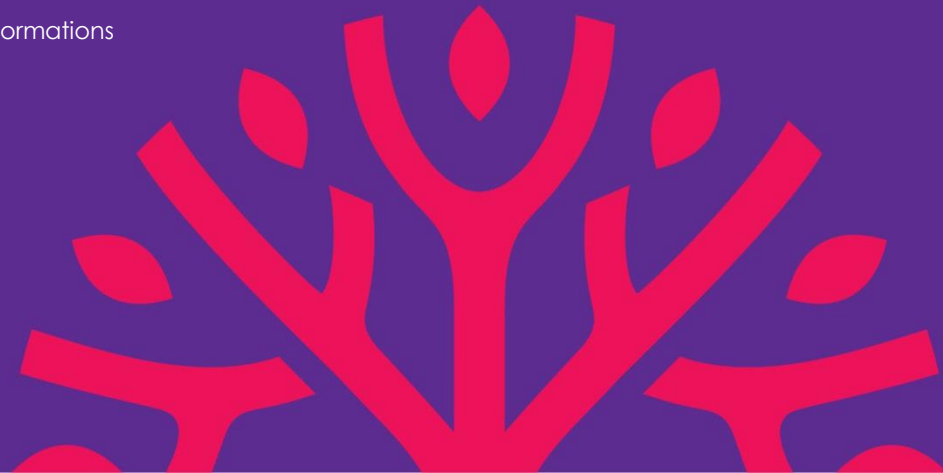


# Département d'évaluation des formations et des écoles doctorales

## VAGUE A

Jean-Marc Geib  
Directeur du département d'évaluation des formations

**Septembre 2018**



# L'ÉVALUATION DES FORMATIONS L ET M

## TRAITS PRINCIPAUX

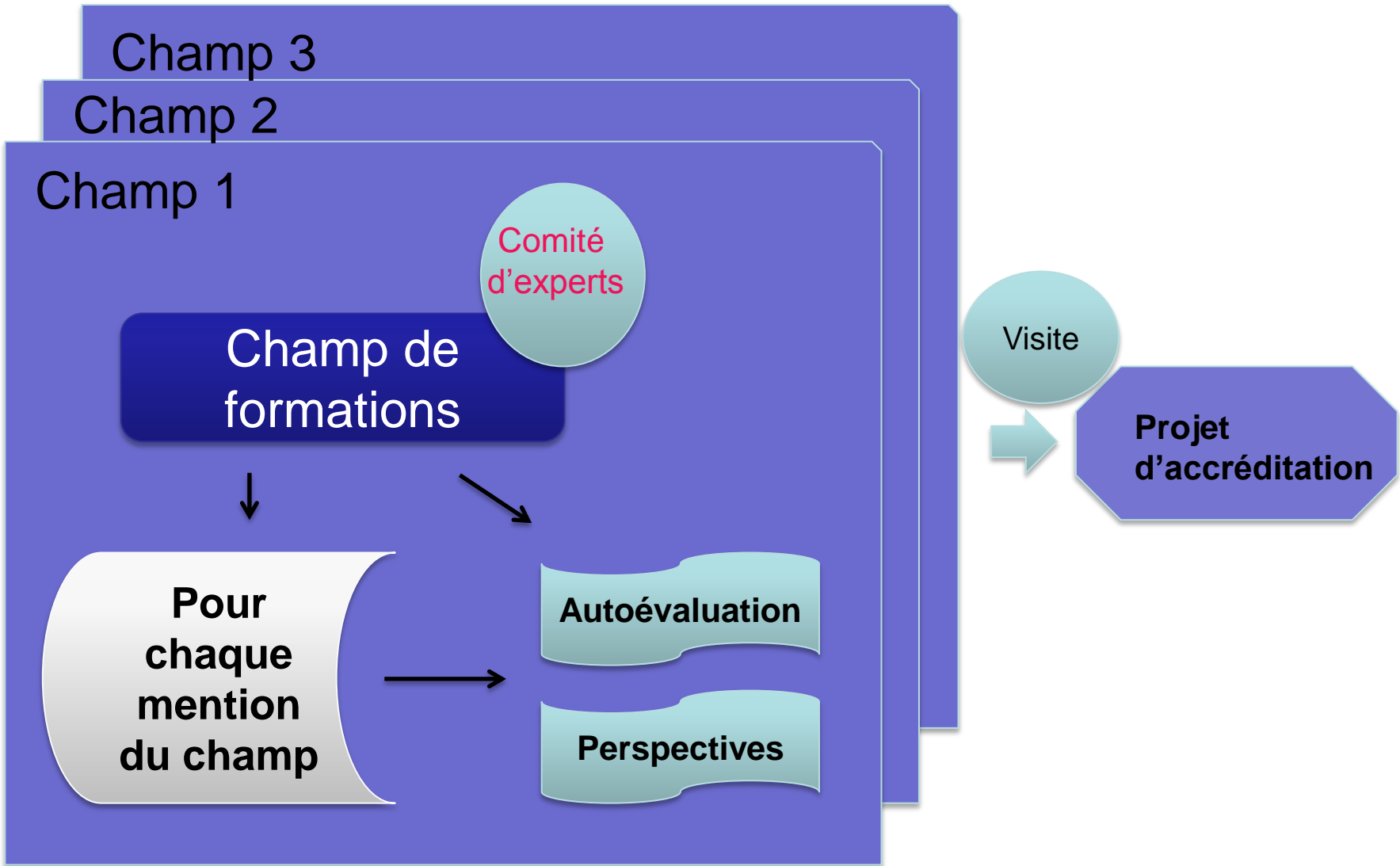
L'ÉVALUATION EXTERNE DU HCÉRES SE DÉROULE EN **DEUX ÉTAPES** :

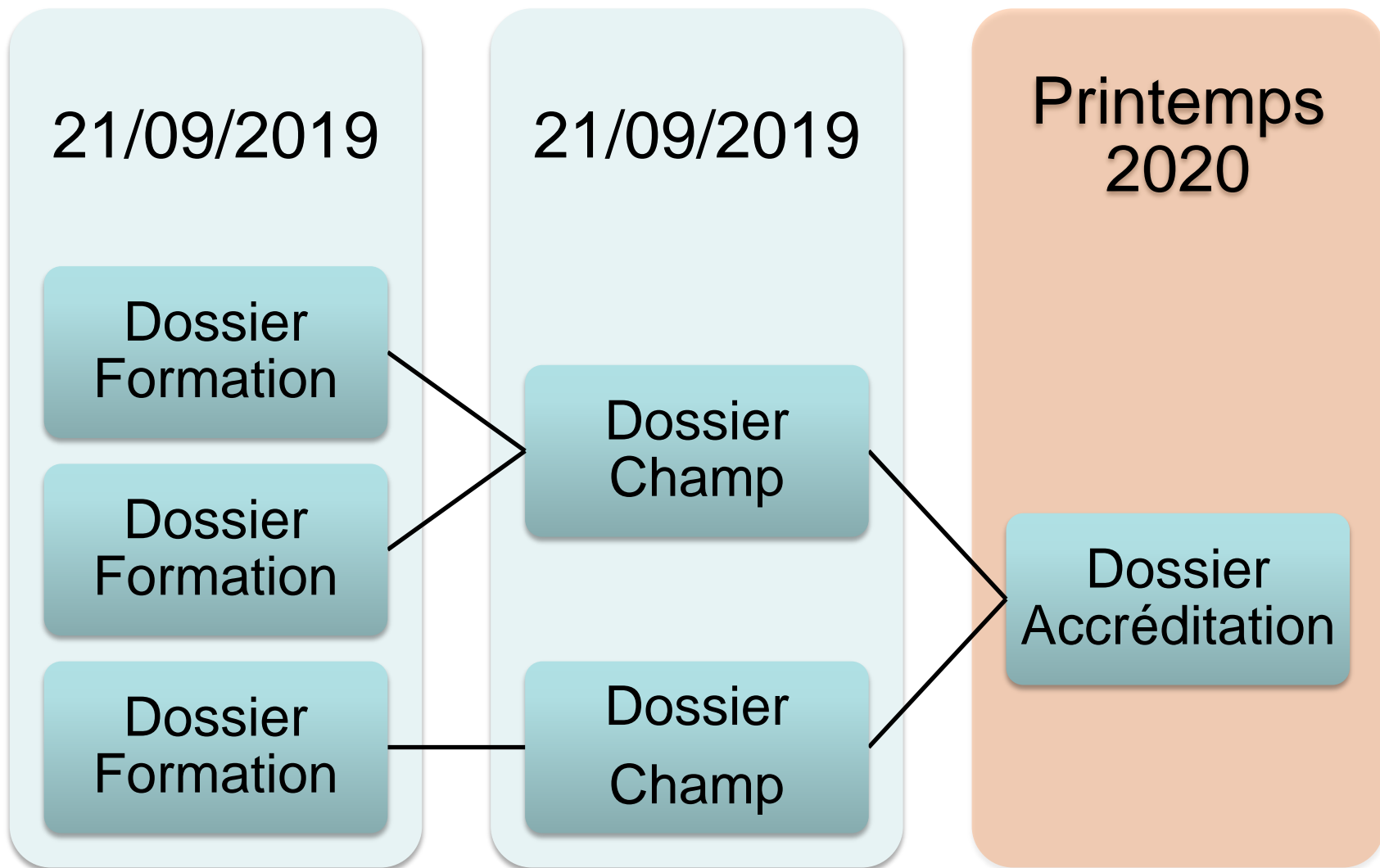
### 1. UNE ÉVALUATION DES FORMATIONS

- Une évaluation du fonctionnement des **licences, licences professionnelles et masters** de l'établissement lors de la dernière période.
- Qui se fonde sur une **autoévaluation bilan et perspectives** au niveau des mentions.
- Qui s'appuie sur une structuration en **champs de formations** de la dimension formation de l'établissement.

### 1. UNE EVALUATION DU PROJET D'OFFRE DE FORMATION

- L'évaluation du Hcéres se conclut par un avis sur le **projet de l'établissement en matière d'accréditation** pour la prochaine période





# EVALUATION DES FORMATIONS

## Un dossier d'autoévaluation pour chaque formation

### Périmètre :

- Les mentions d'universités, écoles ou instituts conduisant à un diplôme national (ou grade) de licence, de licence professionnelle ou de master, **incluant les masters MEEF**.
- Le secteur Santé et Paramédical :
  - *Les DFG et DFA de médecine, pharmacie, orthodontie,*
  - *Le DFG et Le Diplôme d'Etat de sage-femme,*
  - *Les diplômes du paramédical universitaire (orthophonie, orthoptie, audioprothèse).*
- Les diplômes des écoles d'architecture.

*L'évaluation des formations est réalisée lors de l'évaluation de l'établissement (voir le Département d'évaluation des établissements)*
- Le secteur des écoles de création artistique.



# L'ÉVALUATION EN CHAMPS DE FORMATIONS

## Un dossier d'autoévaluation par champ

**Un champ de formations est à la fois un ensemble cohérent de formations, un domaine de compétences de l'établissement et un reflet de la stratégie de l'établissement en matière de formation.**

- La structuration d'une offre de formation en champs de formations est définie par l'établissement, **à sa convenance**.
- Un champ peut être présenté par un seul établissement, co-présenté par plusieurs établissements, ou encore présenté au niveau du site.
- Un champ doit être compris de manière extensive, c'est-à-dire décrivant toutes les formations et diplômes (évalués ou non par le Hcéres) qui participent à l'émergence de l'axe stratégique qui lui correspond.

# RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

## Un rapport d'évaluation par champ incluant une fiche d'évaluation pour chaque formation

- Avis du comité sur le champ et sur l'ensemble des formations.
- Avis du comité sur chaque formation de niveaux L et M évaluées (les fiches).
- Les « **points d'attention** » soulevés par le comité ...
  - sur la cohérence du champ,
  - sur des problèmes récurrents dans les formations du champ,
  - **sur des formations dites « problématiques », pour lesquelles le comité considère qu'elles ne peuvent continuer dans l'état.**



NEW

- Une **visite** dans les établissements permet de confronter l'analyse des experts aux acteurs pour finaliser les rapports et accompagner l'établissement dans le processus d'accréditation.

# LE PROJET D'ACCRÉDITATION

## Un unique dossier par établissement à destination du Hcéres et de la DGESIP

Les établissements concernés (universités, écoles, Comue) sont ceux qui visent une accréditation de leur offre de formation par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur, pour la période 2021-2026.

### Attendus :

- Une présentation de la nouvelle offre de formation et de ses caractéristiques en matière de qualité (avec prise en compte des nouveaux arrêtés de juillet 2018).
- Une présentation des formations qui sont proposées à l'accréditation
  - >> **Une fiche de présentation (pas la maquette !) pour chaque formation.**



# DEROULE DU PROCESSUS FORMATIONS

## Pour un établissement:

### Pour le 22 février 2019 :

envoi au Hcéres de la liste des formations à évaluer, regroupées en champs (sous la forme d'un fichier Excel disponible sur le site).

### Pour le 21 septembre 2019 :

dépôt des dossiers *champ* et des dossiers *formation*.

=> **Entre février et avril 2020** : retour des rapports d'évaluation champs et formations , puis visite (une journée).

### Entre avril et juin 2020 :

dépôt du dossier *accréditation*.

=> **Entre juin et septembre 2020** : retour du rapport accréditation.

# EVALUATION DES ÉCOLES DOCTORALES

## Un dossier par projet d'ED

- Un dossier unique pour chaque **projet d'ED en vue d'accréditation**.
  - *Liste prévisionnelle des ED pour le 22 février 2018* -
  - **Dossiers pour le 21 septembre 2019** -
- Une visite *in situ* d'une demi-journée pour chaque projet d'ED, par un comité composé de 5-6 experts dont un expert « jeune docteur ».
  - **entre novembre 2019 et mars 2020** -

### Pour un site :

- Une réunion plénière organisée, à sa convenance, par le site, devant l'ensemble des comités, pour présenter **le contexte, la stratégie et l'organisation de la formation doctorale du site**.
- Visites des ED (1/2 journée/ED) regroupées sur deux ou trois jours.
- Trois critères d'évaluation : 1) fonctionnement et adossement scientifique de l'ED, 2) encadrement et formation des doctorants, 3) suivi du parcours professionnel des docteurs.

# EVALUATION DES COLLÈGES DOCTORAUX

**Expérimentation** pour Université Paris-Est en vague E.

=> Production d'un **référentiel**.

Positionnement institutionnel, Compétences et activités, Organisation, fonctionnement et pilotage.

**Généralisation**, *sur la base du volontariat*, pour tous les collèges doctoraux de site de la vague A.

## Principes :

- Une visite du Collège par un comité en amont des visites des ED  
=> Un rapport d'évaluation sur le Collège.
- Etanchéité entre les comités d'évaluation des ED et le comité d'évaluation du Collège
- Une synthèse sur la mise en œuvre des études doctorales du site

**Merci de contacter le département ([ed@hceres.fr](mailto:ed@hceres.fr)) pour votre site**

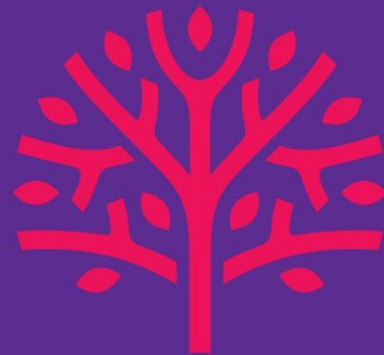
# DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

**MERCI DE VOTRE ATTENTION.**

Tous les documents de référence

- Dates clés
- Référentiels
- Aides à la rédaction des dossiers
- Données demandées

seront disponibles sur le site du Hcéres  
début novembre 2018



[hceres.com](http://hceres.com)

 [@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)